

Critères de délibération du Master de spécialisation en droit fiscal

Le jury du master de spécialisation en droit fiscal se fixe les règles suivantes :

Pondération	Les notes sont pondérées au nombre de crédits. .
Réussite des crédits	<p>Toute note égale ou supérieure à 10/20 est une note de réussite et entraîne après délibération l'octroi par le jury des crédits qui y sont associés.</p> <p>Outre les étudiants qui ont acquis tous les crédits du cycle avec une note d'au moins 10, le jury octroie la réussite :</p> <ul style="list-style-type: none">• aux étudiants dont la moyenne sur l'ensemble du cycle est supérieure à 11/20 et qui présentent au plus 1 point de déficit (un 9) ;• aux étudiants dont la moyenne sur l'ensemble du cycle est supérieure à 12/20 et qui présentent au plus 2 point de déficit (un 8 ou deux 9). <p>Néanmoins, le jury n'octroie pas la réussite aux étudiants qui ont une note inférieure à 10/20 pour le travail de fin d'étude (dissertation ou tax game).</p> <p><i>Tous les autres cas sont soumis à délibération.</i></p>
Mention	<p>Les mentions sont octroyées par le jury dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Satisfaction : une moyenne de cycle pondérée d'au moins 12/20 mais inférieure à 13,5• Distinction : moyenne de cycle pondérée d'au moins 13,5/20 mais inférieure à 15,5• Grande distinction : moyenne de cycle pondérée de 15,5 mais inférieure à 17• La plus grande distinction : moyenne de cycle pondérée d'au moins 17/20 <p>Les insuffisances qui n'empêchent pas la réussite n'ont pas d'incidence sur le grade.</p> <p><i>Tous les autres cas sont soumis à délibération.</i></p>